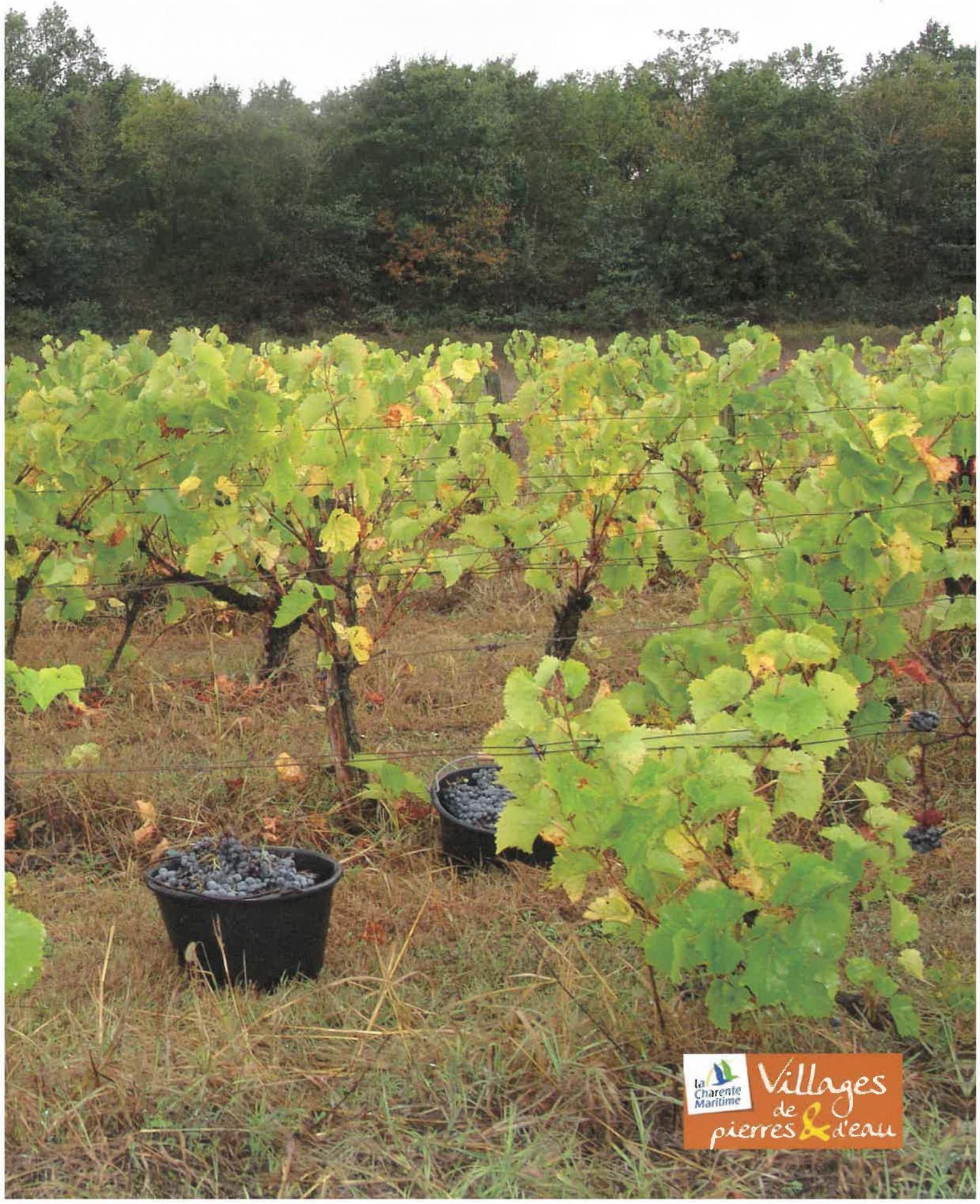


Le Petit Clionnais

Novembre 2020 - N° 97



Coordonnées de la Mairie

 : 05 46 70 47 03

 : mairie@clion-sur-seugne.fr

Site : www.clion-sur-seugne.fr

Heures d'ouverture au public

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

De 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Bulletin trimestriel

D'informations

Responsable de la publication

Mme TARDY Isabelle

Secrétariat

Mme GIRARD Vanessa

Mme CHEVAILLÉ Sylvie

Ont participé à la rédaction

MME. DUBREUIL Gisèle

M.MAROT Frédéric

M. MONTIGAUD Patrick

Mise en page

Mme CHEVAILLE Sylvie

Photo de couverture

Mme DUBREUIL Gisèle

Dans ce numéro :

- Coordonnées de la Mairie P.1
- Le Mot du Maire P.2
- Réunions du Conseil Municipal P.3
- Du côté des écoliers P.17
- L'APE St Clionac P.19
- US Val de Seugne P.20
- L'Amicale du Livre P.21
- Rando des Oiseaux P.22
- Aînés ruraux - Etat-civil P.23
- Les Amis du Temps Passé P.24
- Flavescence dorée P.25
- Biodiversité P.26

Imprimé par :

SEDI équipement

Le comité de rédaction du journal remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin

Le Mot du Maire ...

Chères clionnaises, chers clionnais,

C'est le moment du rendez-vous d'automne avec votre Petit Clionnais. A l'heure où les premiers froids arrivent, où nos enfants rêvent avec envie aux fêtes de fin d'année, nous pouvons déjà nous retourner sur cette année 2020. Elle a été compliquée dans beaucoup de domaines, frustrante aussi, parfois. Malgré tout ...

Les plus jeunes, ont repris le chemin des écoles à la rentrée. Tout s'est bien déroulé grâce à l'engagement des enseignantes et du personnel d'encadrement, qui mettent en œuvre le protocole sanitaire nécessaire.

Même si l'été n'a pas été aussi animé que d'habitude, nous avons pu accueillir deux belles manifestations de plein air : les « 12 heures de balades » organisées en juillet par la Communauté des Communes de haute Saintonge et la traditionnelle « Rando des oiseaux » fin septembre, orchestrée par La Compagnie des Cyclos de grand chemin. Elles ont rencontré un vif succès.

Cela nous a permis, une nouvelle fois, de mesurer l'importance du tissu associatif en cette période particulière. Les amis du temps passé ont été acteurs de ces manifestations et ont ouvert le musée au public dès qu'ils l'ont pu. Maintenir le lien, avancer, c'est aussi le cœur de l'action et des projets de l'association des parents d'élèves et de l'US Val de Seugne qui ne manquent pas d'idées. La bibliothèque aussi souhaite se développer et devenir un lieu de vie actif. A ce propos je vous invite à leur faire part de vos avis en remplissant le formulaire disponible dans cette édition. Il servira à construire les projets de l'Amicale du livre. Les aînés, quant à eux, reprendront dès que possible leurs réunions. Le repas habituellement organisé à l'automne par la commune est reporté au printemps, plus propice à l'organisation de cette journée conviviale. Le contexte sanitaire nous l'impose.

L'équipe municipale est elle aussi active. Le second semestre 2020 a été consacré à la réalisation des travaux programmés et à l'entretien courant de la commune. Les délégués communaux ont siégé pour l'installation des divers syndicats auxquels nous adhérons.

Nous ne perdons pas de vue les dossiers importants en cours ou à mettre en œuvre. Parmi ceux-ci, la défense incendie, qui est une priorité, se construit ; le schéma communal est élaboré en collaboration avec la Communauté des Communes de Haute Saintonge.

Nous devons lancer l'étude de la rénovation très attendue de l'école.

Nous savons aussi combien vous souhaitez retrouver un boulanger à Clion.

Force est de constater que nous aurons sans doute à poursuivre nos efforts de lutte contre la propagation de l'épidémie pendant quelques temps encore. Il convient donc d'être prudents.

Je souhaite à tous, au nom du conseil municipal, une belle fin d'année.

Le Maire
Isabelle TARDY



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Mai 2020

Installation du Conseil Municipal

Étaient présents : MM. et Mmes les conseillers municipaux :

BAUDRY David, BERNARD Raphaël, DANET Henri, DUBREUIL Gisèle, GERVREAU Barbara, LAMOR Céline, LANOUE Annie, LYS Magalie, MAROT Frédéric, MONTIGAUD Patrick, PIEL Serge, PLAIZE Camille, POULARD Jérôme, TARDY Isabelle.

Était absent excusé : M. ROY Jean-Paul

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame MAUROY Josette, Maire sortant, qui, après appel nominal, a déclaré installer MM. et Mmes TARDY Isabelle, LAMOR Céline, POULARD Jérôme, LANOUE Annie, LYS Magalie, MAROT Frédéric, PIEL Serge, BAUDRY David, GERVREAU Barbara, PLAIZE Camille, DANET Henri, MONTIGAUD Patrick, DUBREUIL Gisèle, BERNARD Raphaël et ROY Jean-Paul dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Madame DUBREUIL Gisèle, la plus âgée des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur POULARD Jérôme.

Election du Maire

Madame TARDY Isabelle ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Détermination du nombre d'adjoints

Le Conseil Municipal fixe à 3 le nombre d'adjoints pour la durée du mandat.

Election du 1^{er} Adjoint

Monsieur PLAIZE Camille ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Election du 2^{ème} Adjoint

Madame DUBREUIL Gisèle ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

Election du 3^{ème} Adjoint

Monsieur BERNARD Raphaël ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Juin 2020

Etaient présents : Mme TARDY, M. PLAIZE, Mme DUBREUIL, MM. BERNARD, BAUDRY, DANET, Mmes GERVREAU, LAMOR, LANOUE, LYS, MM. MAROT, MONTIGAUD, PIEL, POULARD

Absents : M. ROY (Pouvoir donné à Mme TARDY)

Secrétaire de séance : M. POULARD

Indemnités du Maire et des Adjointes

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal, des dispositions issues des articles L.2123-20 à L. 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le régime indemnitaire des élus locaux.

Dans les communes dont la population totale est comprise entre 500 et 999 habitants, l'indemnité de fonction allouée au Maire est fixée au taux maximum, à 40.3 % de l'indice brut terminal (soit 1 567.43 € brut), sauf si le Conseil en décide autrement à la demande du Maire.

Les indemnités de fonction des adjoints sont fixées au taux maximum, à 10.7 % de l'indice brut terminal (soit 416.17 € brut), sauf si le Conseil en décide autrement.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'allouer au Maire et aux Adjointes dans le cadre de leurs fonctions occupées depuis le 26 Mai 2020, les indemnités calculées de la façon suivante :

- pour le Maire : 40.3 % de l'indice brut terminal
- pour les Adjointes : 10.7 % de l'indice brut terminal

Désignation des délégués communaux auprès des syndicats

Syndicat Intercommunal du C.E.G. de ST GENIS DE SAINTONGE

Délégués titulaires :

- 1) MONTIGAUD Patrick
- 2) LAMOR Céline

S.I.V.O.M. du canton de ST GENIS DE SAINTONGE

Délégués titulaires :

- 1) TARDY Isabelle
- 2) PLAIZE Camille

Délégués suppléants :

- 1) MAROT Frédéric
- 2) BAUDRY David

S.I.E.M.L.F.A. (Fléaux Atmosphériques)

Délégué titulaire :

- 1) BERNARD Raphaël

Délégué suppléant :

- 1) PIEL Serge

Centre de Gestion du Personnel Communal

Délégué titulaire :

- 1) TARDY Isabelle

Délégué suppléant :

- 1) DUBREUIL Gisèle

Commission Territoriale du Syndicat de la Seugne

Délégué titulaire :

- 1) PLAIZE Camille

Syndicat Informatique de Charente-Maritime (SOLURIS)

Délégué titulaire :

- 1) MAROT Frédéric

Délégué suppléant :

- 1) MONTIGAUD Patrick

Syndicat d'Electrification

Délégué cantonal :

- 1) BERNARD Raphaël

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire

Délégués titulaires :

- 1) TARDY Isabelle
2) MAROT Frédéric

Syndicat Départemental de la Voirie

Délégué titulaire :

- 1) BERNARD Raphaël

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge

Délégué communautaire titulaire : Délégué communautaire suppléant :

- 1) TARDY Isabelle 1) PLAIZE Camille

Correspondant Défense

- 1) DANET Henri

F.D.G.D.O.N.

- 1) POULARD Jérôme

Sécurité Routière

- 1) ROY Jean-Paul

Référents Tempêtes

Délégué titulaire :

- 1) BERNARD Raphaël

Délégué suppléant :

- 1) ROY Jean-Paul

S.I.V.U. Les P'tits Loups

Délégué titulaire :

- 1) TARDY Isabelle

Délégué suppléant :

- 2) MAROT Frédéric

Formation des Commissions Communales

Finances

- | | |
|--------------------|----------------------|
| 1) TARDY Isabelle | 5) GERVREAU Barbara |
| 2) PLAIZE Camille | 6) LYS Magalie |
| 3) DUBREUIL Gisèle | 7) MONTIGAUD Patrick |
| 4) BERNARD Raphaël | 8) LAMOR Céline |

Voirie - Urbanisme

- | | |
|--------------------|-------------------|
| 1) TARDY Isabelle | 5) POULARD Jérôme |
| 2) PLAIZE Camille | 6) LANOUE Annie |
| 3) DUBREUIL Gisèle | 7) DANET Henri |
| 4) BERNARD Raphaël | 8) BAUDRY David |

Bâtiments communaux - Cimetière

- | | |
|--------------------|----------------------|
| 1) TARDY Isabelle | 6) MONTIGAUD Patrick |
| 2) PLAIZE Camille | 7) LANOUE Annie |
| 3) DUBREUIL Gisèle | 8) POULARD Jérôme |
| 4) BERNARD Raphaël | 9) BAUDRY David |

Promotion locale (Bulletin Municipal et site internet)

- | | |
|----------------------|--------------------|
| 1) TARDY Isabelle | 3) DUBREUIL Gisèle |
| 2) MONTIGAUD Patrick | 4) MAROT Frédéric |

Fête et Sports

- | | |
|-------------------|--------------------|
| 1) TARDY Isabelle | 3) PLAIZE Camille |
| 2) DANET Henri | 4) BERNARD Raphaël |

Contrôle des listes électorales

- 1) MONTIGAUD Patrick

Propriété Forestière

- | | |
|-------------------|-------------------|
| 1) DANET Henri | 3) POULARD Jérôme |
| 2) MAROT Frédéric | |

Appel d'Offre

- | | |
|--------------------|-----------------|
| 1) TARDY Isabelle | 4) BAUDRY David |
| 2) PLAIZE Camille | 5) PIEL Serge |
| 3) BERNARD Raphaël | |

Cadre de vie (Fleurissement, Illuminations, Mobilier urbain)

- | | |
|--------------------|-------------------|
| 1) DUBREUIL Gisèle | 4) LANOUE Annie |
| 2) PLAIZE Camille | 5) POULARD Jérôme |
| 3) BERNARD Raphaël | 6) ROY Jean-Paul |

Action Sociale

- | | |
|--------------------|---------------------|
| 1) TARDY Isabelle | 4) LANOUE Annie |
| 2) DUBREUIL Gisèle | 5) GERVREAU Barbara |
| 3) LAMOR Céline | |

Urgence

- | | |
|--------------------|-------------------|
| 1) TARDY Isabelle | 4) BAUDRY David |
| 2) PLAIZE Camille | 5) POULARD Jérôme |
| 3) BERNARD Raphaël | 6) DANET Henri |

Tourisme – Culture – Patrimoine

- | | |
|--------------------|-----------------------|
| 1) TARDY Isabelle | 7) PIEL Serge |
| 2) PLAIZE Camille | 8) MAROT Frédéric |
| 3) DUBREUIL Gisèle | 9) DANET Henri |
| 4) BERNARD Raphaël | 10) MONTIGAUD Patrick |
| 5) POULARD Jérôme | 11) LANOUE Annie |
| 6) BAUDRY David | |

Délégations du Maire aux adjoints

Madame le Maire informe que suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal, outre la délégation de signature en matière de courrier, d'état-civil, de mandats de paiement et de titres de recettes effectués au nom de la commune, elle a attribué des délégations individuelles aux adjoints.

Monsieur PLAIZE Camille est délégué pour exercer les fonctions relatives aux bâtiments communaux et au cimetière. Il est également responsable de l'aire de jeux et du terrain de foot en matière de contrôle de l'APAVE ainsi que des communications avec Orange et notamment du suivi du projet d'installation de la fibre.

et au personnel communal, notamment les adjoints techniques.

Madame DUBREUIL Gisèle est déléguée au cadre de vie, à l'événementiel ainsi qu'aux relations avec la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge concernant les animations

Enfin, Monsieur BERNARD Raphaël est délégué pour exercer les fonctions afférentes à la voirie et au personnel communal, notamment les adjoints techniques.

Manifestations estivales

Madame le Maire informe que la CDCHS a décidé de maintenir « Les 12 heures de balade » organisées le 05 Juillet 2020.

Elle rappelle que le point de restauration est prévu à CLION, au Parc du Musée avec l'organisation du repas par l'Association « Les Amis du temps passé ». Il sera donc nécessaire de respecter la distanciation sociale et les règles de désinfection au cours de cette manifestation rassemblant au fur et à mesure de la journée, 150 marcheurs et d'accompagner les bénévoles afin de les protéger.

Elle ajoute en outre, qu'il a été décidé de reporter à 2021 le concert et le marché qui devaient avoir lieu dans le cadre des Estivales.

De même, la Fête des Vieux Métiers organisée le Dimanche 02 Août 2020 par l'Association « Les Amis du Temps Passé » n'aura pas lieu.

Enfin, la Commanderie des Cyclos de Grands Chemins a annoncé maintenir la Rando des Oiseaux du 27 Septembre 2020 tant qu'il n'y aurait pas d'avis contraire émanant de la Préfecture

Ecoles

Madame le Maire informe que la réouverture des écoles avec les contraintes sanitaires imposées par la lutte contre la propagation du Covid19 s'est bien déroulée sur l'ensemble des écoles du RPI avec des agencements dimensionnés suivant le protocole proposé. Le nombre d'enfants présents étant en hausse sur l'école maternelle de CLION, les enfants sont accueillis par alternance un jour sur deux. Les petites sections, cependant, ne bénéficient pas de cette scolarité adaptée. En ce qui concerne l'accueil périscolaire, le principe est le même avec possibilité, si besoin de places supplémentaires, de réquisitionner si besoin la Salle Associative.

Sur les écoles de Mosnac et Saint-Georges-Antignac, le nombre d'enfants accueillis est aussi à la hausse. On note une très bonne organisation de l'école en présentiel et en distanciel.

Réunion Budgétaire

En concertation avec l'ensemble de l'équipe municipale, la réunion de vote du Budget communal est fixée au Mardi 23 Juin 2020 à 20h30 à la Salle des Fêtes de CLION.

Afin de pallier aux problèmes de courrier rencontrés en cette période, les convocations seront envoyées par mails.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Juin 2020

Etaient présents : Mme TARDY, M. PLAIZE, Mme DUBREUIL, MM. BERNARD, BAUDRY, DANET, Mmes GERVREAU, LAMOR, LANOUE, LYS, MAROT, MONTIGAUD, PIEL, POULARD, ROY

Absents : Néant

Secrétaire de séance : M. POULARD

Madame le Maire ouvre la séance en donnant lecture du Procès-Verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès-Verbal.

Vote du Compte Administratif 2019

Sous la Présidence de Madame DUBREUIL, il est procédé à l'examen du Compte Administratif 2019.

Le Conseil Municipal, après s'être fait représenter le Budget Primitif, les délibérations modificatives ainsi que les pièces annexes, approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen, dont l'excédent de fonctionnement s'élève à 412 231.32 €.

Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal constate que le Compte Administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 80 745.82 €.

Le Conseil Municipal décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget, le résultat précédemment indiqué comme suit :

C/ 1068 - en investissement	144 755.82 €
C/ 002 - Report de fonctionnement	267 475.50 €
C/ 001 - Report d'investissement	80 745.82 €

Approbation du Compte de Gestion 2019

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2019 élaboré par Monsieur LASSALLE, Trésorier.

Vote du Budget Prévisionnel 2020

Le Conseil Municipal procède à l'examen des divers chapitres du Budget 2020 et vote les crédits suivants :

➤ **Section de Fonctionnement**

En dépenses :

Chapitre 011 - Charges à caractère général	160 150.00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	151 150.00 €
Chapitre 014 - Atténuation de produits	12 130.00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	115 820.00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	154 950.00 €
Chapitre 66 - Charges financières	6 800.00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	195 273.00 €

Soit un total de dépenses de : **796 273.00 €**

En recettes :

Chapitre 002 - Report d'excédent	267 475.50 €
Chapitre 013 - Atténuations de charges	7 500.00 €
Chapitre 70 - Produits des services et ventes diverses	6 780.00 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	292 554.00 €
Chapitre 74 - Dotations et Participations	211 893.00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	10 050.50 €
Chapitre 76 - Produits financiers	20.00 €

Soit un total de recettes de : **796 273.00 €**

➤ Section d'Investissement**En dépense :**

Chapitre 001 - Déficit d'Investissement reporté	80 745.82 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	9 810.00 €
Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts	19 800.18 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	73 640.00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	116 300.00 €

Soit un total de dépenses de : **300 296.00 €**

En recettes :

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	115 820.00 €
Chapitre 041 - Opérations Patrimoniales	9 810.00 €
Chapitre 10 - Dotations fonds divers et réserves	150 655.82 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	23 610.00 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	400.18 €

Soit un total de recettes de : **300 296.00 €**

Programmes d'Investissement :

N° 301 - Extension du réseau d'éclairage public	2 900.00 €
N° 311 - Reprise de l'éclairage public du Bourg	6 910.00 €
N° 312 - Renouvellement du matériel informatique	5 230.00 €
N° 314 - Rénovation extérieure de la Mairie	24 800.00 €
<i>Fonds de revitalisation rurale</i>	9 200.00 €
N° 315 - Restauration de la toiture du Musée	33 800.00 €
<i>Fonds de revitalisation rurale</i>	12 650.00 €
N° 318 - Aménagement de la traverse du bourg (solde)	63 000.00 €
N° 319 - Fourniture et pose d'un portail au Musée	4 350.00 €
<i>Subvention Départementale</i>	1 760.00 €
N° 320 - Réfection de la VC n° 2	32 800.00 €
N° 321 - Travaux de voirie - Moulin d'Isaac	6 150.00 €
N° 322 - Défense Extérieure Contre l'Incendie	10 000.00 €

Le programme des travaux étant approuvé, il faut en prévoir le financement.

Pour équilibrer le budget et obtenir la recette nécessaire de 253 847.00 € aux produits des taxes directes locales, il y a lieu de fixer les taux d'imposition. Le Conseil Municipal, considérant que le potentiel fiscal est suffisamment mobilisé, décide de ne pas modifier pour cette année les taux d'imposition qui resteront les suivants :

Taxe Foncière (bâti) :	14.72 %
Taxe Foncière (non bâti) :	40.09 %
C.F.E. :	22.23 %

Terrains et bâtiments de Monsieur PONSET Paul

Madame le Maire informe que suite au décès de Monsieur PONSET Paul, des terrains constructibles et des bâtiments sont à vendre en plusieurs lots.

Après visite sur le terrain, elle évoque l'opportunité pour la commune d'acquérir certains biens et notamment le bâtiment de l'angle de l'Avenue de Saintonge / Avenue Saint-André d'une superficie de 80 m² proposé à la vente pour la somme de 20 160.00 €, les terrains à bâtir situés en face de la Salle des Fêtes d'une superficie de 1 148 m² proposés à la vente pour la somme de 22 320.00 € ainsi que les terrains à bâtir situés à côté de la Salle des Fêtes d'une superficie de 600 m² proposés à la vente pour la somme de 16 000.00 €.

Elle ajoute que la commune pourrait bénéficier d'une subvention départementale de 45 % à 50 % sur l'achat du bâtiment.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'opportunité d'acquérir ces biens proches des bâtiments communaux, décide de faire une proposition globale d'achat de 55 000.00 €, d'utiliser le droit de préemption de la commune si besoin en est et charge Madame le Maire des démarches auprès de la SCP Notaires Associés en charge de la vente.

Ramassage du verre

Madame le Maire informe que les bornes de verres ont été vidées. Elle évoque l'incivilité de certaines personnes qui déposent le verre dans des sacs à côté des colonnes ou tout autre objet devant normalement être emmenés en déchetterie, rappelant que ces actes sont une perte de temps conséquentes pour les employés communaux et un manque de respect.

Boulangerie

Madame le Maire informe que la boulangerie de CLION SUR SEUGNE a été vendue à usage d'habitation.

Chantier d'insertion « La Haute-Saintonge Fleurie »

Madame DUBREUIL informe que la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge a fait parvenir la convention d'intervention du chantier d'insertion « La Haute-Saintonge Fleurie » qui se déplacera sur la commune à l'automne.

Le tarif de cette intervention est fixé à 4 euros / heure et par agent.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la signature de cette convention, charge Madame le Maire des démarches et l'autorise à signer tous les documents nécessaires au dossier.

Conseil d'école du 22 Juin 2020

Madame le Maire informe que le dernier conseil d'école s'est déroulé le 22 Juin 2020 à la salle des fêtes de SAINT GEORGES ANTIGNAC. Un bilan de l'école en distanciel suite à la fermeture des écoles pendant la période de confinement a été dressé par les institutrices. Il en ressort beaucoup d'amertume de la part du corps enseignant qui a été très mal considéré par certains parents.

Concernant la rentrée scolaire 2020/2021, il n'y aura pas de fermeture de classe et les 3 écoles du RPI regrouperont 118 élèves.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Juillet 2020

Étaient présents : Mme TARDY, M. PLAIZE, Mme DUBREUIL, MM. BERNARD, BAUDRY, DANET, Mme LANOUE, MM. MAROT, MONTIGAUD, POULARD

Absents : Mme GERVREAU (Pouvoir donné à Mme TARDY)
Mme LAMOR (Pouvoir donné à Mme LANOUE)
M. PIEL (Pouvoir donné à Mme DUBREUIL)
Mme LYS (Excusée)
M. ROY

Secrétaire de séance : M. POULARD

Madame le Maire ouvre la séance en donnant lecture du Procès-Verbal de la précédente réunion.

Mise en place du bureau électoral

Le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Elections des délégués

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	00
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	00
Nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	07

Candidats	Suffrages obtenus
DANET Henri	Treize (13)
TARDY Isabelle	Treize (13)
MAROT Frédéric	Treize (13)

Refus des délégués

Le Maire n'a constaté aucun refus de délégués après la proclamation de leur élection.

Elections des suppléants

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	00
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	00
Nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	07

Candidat	Suffrages obtenus
DUBREUIL Gisèle	Treize (13)
LANOUE Annie	Treize (13)
MONTIGAUD Patrick	Treize (13)

Refus des suppléants

Le Maire n'a constaté aucun refus de suppléants après la proclamation de leur élection.

QUESTIONS DIVERSES

Terrains et bâtiments de Monsieur PONSET Paul

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la proposition globale d'achat de la dépendance située « Avenue de Saintonge » et des terrains situés à proximité de la Salle des Fêtes pour la somme de 55 000.00 € a été acceptée par les successions PONSET / MILHIET.

Elle informe qu'afin de concrétiser ces achats, il y a lieu de prendre une délibération pour chacune des successions détaillant les biens et leur prix.

Elle propose la répartition suivante :

Vente CONSORTS PONSET / Commune de CLION SUR SEUGNE :

Dépendance sise Avenue de Saintonge – 17 240 CLION SUR SEUGNE

Cadastrée Section B n° 61 d'une contenance de 80 m²

Prix : 23 554.00 € honoraires de négociation inclus

- Terrain sis « Avenue du Bois » - 17 240 CLION SUR SEUGNE

Cadastré Section B n° 116 et 117 d'une contenance de 599 m²

Prix : 10 782.00 € honoraires de négociation inclus

- Terrain sis « Rue des oiseaux » - 17 240 CLION SUR SEUGNE

Cadastré Section B n° 66 et 1201 d'une contenance de 558 m²

Prix : 9 504.00 € honoraires de négociation inclus

Vente CONSORTS MILHIET / Commune de CLION SUR SEUGNE

- Terrain sis « Rue des oiseaux » - 17 240 CLION SUR SEUGNE

Cadastré section B n° 1200 d'une contenance de 572 m²

Prix : 11 160 € honoraires de négociation inclus

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte l'achat des biens ci-dessus désignés aux prix ci-dessus définis,

- charge Madame le Maire des démarches et l'autorise à signer tous les documents afférents à ce dossier

- décide d'inscrire la dépense au Budget 2020

- décide de créer l'opération d'investissement n° 323 – Terrains et Bâtiments succession Paul PONSET

- accepte les écritures suivantes qu'il conviendra de majorer des frais de notaires une fois connus

o C/ 678 : - 55 000.00 €

o C/ 2115 – Opération n° 323 23 554.00 €

o C/ 2111 – Opération n° 323 31 446.00 €

o C/ 023 : 55 000.00 €

o C/ 021 : 55 000.00 €



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} Septembre 2020

Etaient présents : Mme TARDY, M. PLAIZE, Mme DUBREUIL, MM. BERNARD, BAUDRY, DANET, Mmes GERVREAU, LAMOR, LYS, MM. MAROT, MONTIGAUD, PIEL, POULARD

Absents : Mme LANOUE (Pouvoir donné à Mme TARDY)
M. ROY

Secrétaire de séance : M. POULARD

Madame le Maire ouvre la séance en donnant lecture des Procès-Verbaux des réunions des 23 Juin 2020 et 10 Juillet 2020.

Le Conseil Municipal adopte et signe ces Procès-Verbaux.

Avancement de grade de Monsieur MAURIN Claude

Création du poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère Classe :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur MAURIN Claude, actuellement employé comme Adjoint Technique Principal de 2ème Classe depuis le 1er Janvier 2016, fait partie des agents promouvables à l'avancement de grade à l'ancienneté pour l'année 2020 et propose son avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1ère Classe.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents cet avancement de grade, fixe la date au 1er Novembre 2020 et charge Madame le Maire des démarches auprès du Centre de Gestion pour la création du poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère Classe.

Instauration des ratios d'avancement de grade :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la loi n° 2007-209 du 17 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale introduit la généralisation du ratio promu / promouvables en lieu et place des quotas d'avancement de grade (à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale).

Conformément à l'article 35 de la loi susvisée modifiant l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984, les ratios d'avancement de grade concernant les catégories A, B et C (à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale) doivent être votés par l'organe délibérant collectivité ou de l'établissement public après avis du comité Technique Paritaire.

Il appartient donc au Conseil Municipal de les fixer et de les soumettre à l'avis du Comité Technique.

Vu les décrets n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 et 2002-870 du 3 mai 2002,

Afin de se conformer aux nouvelles règles applicables, le Maire propose à l'assemblée, l'installation des ratios d'avancement de grade comme suit :

- 100% pour l'ensemble des grades à partir de l'année 2020 et au-delà.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte, à l'unanimité des membres présents, les ratios comme indiqués ci-dessus.

Compte-rendu de la Commission Voirie-Urbanisme

Monsieur BERNARD donne le compte rendu de la Commission Voirie-Urbanisme qui s'est tenue le 27 Juin 2020.

« Etaient présents lors de cette réunion : Mme TARDY, M. PLAIZE, Mme DUBREUIL, MM. BERNARD, BAUDRY, DANET, Mme LANOUE, M. POULARD.

Les points suivants ont été abordés :

- Village de Saint-Paul :

Il y a un problème de stagnation des eaux pluviales sur la route. Il est décidé de chiffrer les travaux de drainage nécessaires. Ceux-ci devront être effectués jusqu'au coin de la propriété DUGUY. Les propriétaires riverains devront être contactés.

Les administrés du village signalent un problème de vitesse excessive sur la route principale. La Commission préconise de mettre en place une limitation à 30 km/h pour tout le village. Il est possible de coupler cette mesure avec des panneaux de signalement de présence d'enfants. L'administrée dont la maison est au ras de la route, a notamment souligné ce problème de vitesse et elle a disposé des panneaux de chantier sur la voie pour y palier. Ces panneaux sont gênants pour la circulation et devront être retirés de la voie publique. La Commission propose de mettre en place, à l'angle de la maison, une signalétique visant à faire ralentir les véhicules. A la sortie de la « Rue des Sources », il n'y a aucune visibilité pour s'engager sur la « Rue de Saint-Paul ». Il est proposé par la Commission de mettre en place un miroir double face sur le poteau EDF n° CS107 existant.

- Site du Pont des Anes :

La Commission constate qu'un arbre penche sur la rivière. Il faut en prévoir l'élagage. Le site est très fréquenté. Il faudrait aménager l'entrée et la sortie du pont de manière plus sûre et de façon à préserver les berges. Monsieur PLAIZE se mettra en rapport avec un technicien rivière pour que les travaux se fassent de la manière la plus appropriée.

- Lansac :

Une buse est bouchée au fond du village. Il faut prévoir un nettoyage à l'hydrocureur. La conformité des assainissements riverains est à vérifier.

- Chez Travers :

La Commission se rend à l'angle de la « Route des Gautrons » et de la « Route de l'Ancienne Laiterie ». L'administrée se plaint d'inondations dès qu'il pleut, sur les deux faces de sa propriété. Il est proposé un drain coté « Route des Gautrons ». Il est constaté que la buse mise en place par la commune au niveau de son entrée est trop haute. Il est proposé de curer le fossé existant et de baisser le niveau de cette buse afin que les eaux ne stagnent plus chez elle. Un devis sera demandé auprès d'un professionnel pour mesure des niveaux et travaux.

- Bourg :

Des buses sont bouchées à plusieurs endroits :

De la location KIRSCH jusqu'à la sortie de bourg, le nécessaire devra être réalisé pour déboucher les buses sous entrées de champs et traversées de route avant l'automne.

En ce qui concerne le village de Saint-Paul, un devis a été demandé à l'entreprise RIDEAU. Ce devis comprenant le terrassement, la fourniture et la pose de bordures, la fourniture et la mise en place de calcaire et d'enrobé ainsi que la création d'un regard avaloir avec puisard se chiffre à 5 772.00 € TTC.

Ces travaux pourront mettre fin au problème de stagnation des eaux pluviales et pourraient être réalisés avant la fin de l'année.

Pour ce qui est du problème de vitesse, un essai sera effectué avec la mise en place de bordures écluse.

Ces travaux de sécurisation de la voie pourraient être subventionnés à hauteur de 40 % par le produit des amendes de police. Un dossier sera déposé.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur le devis proposé, charge Madame le Maire des démarches et l'autorise à signer tous les documents nécessaires au dossier, décide de créer l'opération d'investissement n° 324 « Travaux de Voirie – Saint-Paul » et autorise les écritures suivantes :

- C/ 678 : - 5800.00 €

- C/ 2315-324 5800.00 €

- C/ 023 : 5800.00 €

- C/ 021 : 5800.00 €

Concernant le problème d'inondation au village de « Chez Travers », l'entreprise RIDEAU a chiffré des travaux de terrassement et de fourniture et pose de bordures, fourniture et mise en place de calcaire et enrobé, reprise de passage de buses et curage de fossés pour un montant de 4 401.60€ T.T.C.. Il est noté qu'il ne sera pas nécessaire de mettre en place les bordures. Ces travaux pourront être réalisés avant la fin de l'année.

Compte-rendu de la Commission Bâtiments communaux- Cimetière

Monsieur PLAIZE donne le compte rendu de la Commission Bâtiments communaux - Cimetière qui s'est tenue le 04 Juillet 2020.

« Etaient présents lors de cette réunion : Mme TARDY, M. PLAIZE, Mme DUBREUIL, MM. BERNARD, BAUDRY, Mme LANOUE, M. MONTIGAUD.

Etaient excusés : MM. PIEL et POULARD

Les points suivants ont été abordés :

- Présentation financière : budget restant pour 2020 :

Monsieur PLAIZE fait le point auprès de la Commission, sur le budget alloué pour cette année pour l'entretien des bâtiments. Il reste 8.080 euros. Il est exposé que les diverses réparations et / ou imprévus de la fin d'année emploieront ce budget restant. Par conséquent, la réunion de commission de ce jour aura pour but de présenter aux membres, les lieux et les besoins futurs, majoritairement imputables sur les prochains budgets.

- Peintures et rénovation du bâtiment Mairie/Salle Associative/Bibliothèque

Les peintures des volets et portes bois sur tout le corps de bâtiment sont à prévoir (hors persiennes alu). Les persiennes du logement occupé par Madame BORNET, au-dessus de la Mairie, sont à remplacer (anciennes, rongées par la rouille). Un devis sera demandé à l'entreprise MCV pour les mêmes produits que ceux posés au rez-de-chaussée.

Il est rappelé que la rénovation des enduits coté Mairie avait été commandée à l'entreprise BOSSY. Nous sommes dans l'attente du moment de l'intervention.

Le volet de la Salle des archives est difficile à ouvrir et fermer. L'entreprise MCV sera contactée pour remise en état.

- Ecoles :

Le nettoyage des murs extérieurs serait à prévoir. Un devis sera demandé à l'entreprise BOSSY. Il est rappelé que l'école doit être entièrement remise aux normes, ce qui fait l'objet d'un chantier important.

Les institutrices ont transmis une liste des aménagements et réparations à effectuer durant les vacances d'été. Un plombier devra être contacté pour les fuites constatées dans les toilettes notamment.

Le figuier de Monsieur KIRSCH dépasse dans la cour de l'école et devra être coupé, cela constituant un danger pour les enfants.

La Commission constate que l'abri à vélos est entrain de s'effondrer, sans doute à cause du poids de la toiture en tuile. Il sera demandé un devis au menuisier pour la remise en état du local. Les barrières extérieures à l'école doivent être repeintes.

- Ancienne gare :

La peinture des volets de l'étage doit être faite afin d'uniformiser le bâtiment. Le portail devra être repeint lui aussi.

- Salle des fêtes :

La Commission constate que les joints des dalles du parvis sont endommagés. Un devis sera demandé pour leur réfection, ainsi que pour un aménagement évitant que les eaux pluviales ne ruissellent sur le parvis.

- Atelier communal :

Afin de répondre aux normes légales, l'agencement du vestiaire des employés communaux doit être terminé (doublage du plafond, carrelage, plomberie).

- Eglise :

La Commission constate les travaux effectués (éclairage, rénovation du plancher et de la mezzanine, portillon).

Il sera demandé un devis pour la réparation de l'éclairage dans la seconde travée. L'entretien des planchers effectué par les employés communaux est à poursuivre.

- Parc de l'ancien presbytère :

La Commission constate les travaux de toiture effectués sur le bâtiment du Musée. Nous sommes toujours dans l'attente de la pose du nouveau portail commandé à l'entreprise RICHE.

QUESTIONS DIVERSES

Course Michel PITARD

Madame le Maire informe que la course cycliste « Michel PITARD » qui devait avoir lieu le 20 Septembre 2020 est annulée.

Tracteur communal

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le tracteur Landini est en panne et que les réparations nécessaires (freins, embrayage, relevage, circuit de lubrification, ...) sont évaluées à environ 11.000 euros. Elle ajoute que pour les besoins de la commune (entretien voirie, espaces verts, ...), il y a lieu de le remplacer, l'idée étant de faire reprendre les deux tracteurs vieillissant (Landini et Massey Ferguson) afin d'équiper la commune d'un seul véhicule plus performant.

Monsieur PLAIZE présente une synthèse des devis demandés aux Etablissements OUVRARD à MEUX (NEW HOLLAND T5 110 EC d'occasion pour 61 900.00 € T.T.C. reprise comprise), GUENON à JONZAC (JOHN DEERE 5090 R neuf pour 63 600.00 € T.T.C. reprise comprise), SODISMAG à SAINT CIERS CHAMPAGNE (LANDINI Série 5-110H neuf pour 48 976.00 € T.T.C. reprise comprise) et VITIDIS à JARNAC (JOHN DEERE 5100 R d'occasion pour 47 600.00 € T.T.C. reprise comprise).

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la reprise des 2 tracteurs communaux
- porte son choix sur le devis des Etablissements VITIDIS
- propose le financement par emprunt
- charge Madame le Maire des démarches et l'autorise à signer tous les documents nécessaires au dossier
- décide de créer l'opération d'investissement n° 325 « Tracteur d'occasion John Deere 5100 R »
- autorise les écritures suivantes :

C/ 21578-325 : 47 600.00 €

C/ 1641 : 47 600.00 €

Ordures ménagères

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des plaintes récurrentes des administrés concernant le ramassage des ordures ménagères et des sacs jaunes. Elle ajoute que tous les villages sont concernés par cet amoncellement d'ordures et que les communes voisines sont également concernées.

Le ramassage des bacs tous les 10 jours n'est pas suffisant.

Elle fera remonter l'information auprès de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge.

Rentrée scolaire 2020/2021

Madame le Maire annonce la répartition des effectifs à la rentrée 2020/2021 :

Ecole de CLION SUR SEUGNE : 34 élèves répartis sur 2 classes

Ecole de MOSNAC : 38 élèves répartis sur 2 classes

Ecole de ST GEORGES ANTIGNAC : 43 élèves répartis sur 2 classes Soit un total de 115 élèves sur l'ensemble du RPI.



Du côté des écoliers...



Du côté des écoliers...

Les vacances d'été terminées, nos petits écoliers ont retrouvé ou découvert pour les nouveaux PS notre école sous la chaleur et le soleil ! A cause de l'épidémie, certains élèves n'étaient pas revenus depuis le mois de mars. Donc ce retour à l'école a été bénéfique pour tous les enfants. Les règles sanitaires ont été allégées ce qui nous a permis d'accueillir tous les élèves dans de meilleures conditions.

Cette année, nous accueillons 16 nouveaux élèves en PS dont 7 d'entre eux n'ont pas encore « leurs 3 ans » et 2 nouveaux en GS. Au total, nous sommes 34. La classe de Mme Barbotin compte 16 PS et la classe de Mme Salzet compte 18 élèves de MS et GS.

Dans notre R.P.I, l'équipe enseignante reste inchangée. A Mosnac, les enseignantes se partagent les élèves de CP, CE1 et CE2. A St Georges Antignac, les enseignantes ont des élèves de CE2, CM1 et CM2.

Dans la classe des PS, nous apprenons à vivre ensemble et aussi à devenir des petits élèves. Nous avons commencé l'année avec un album d'un petit ourson qui veut toujours faire tout, tout seul... mais quand on a 3 ans, il faut savoir se faire aider !... Nous avons réalisé une jolie fresque en référence à un poème de Paul Fort « la ronde autour du monde » où tous les enfants se donnent la main.... si tous les gens du monde voulaient se donner la main....

Une nouvelle mascotte est arrivée dans la classe des MS-GS : c'est Rosalie, une enfant qui vit sur l'île de Guadeloupe ! Nous découvrons donc qu'il existe des îles loin de la France où on parle français et même créole. Nous avons d'ailleurs appris une chanson créole « Ban moin un tibo » (fais-moi un bisou). Nous avons aussi fait un décor pour la porte de notre classe en peignant différentes formes de feuilles de palmiers, des fleurs d'hibiscus et un ananas.

Le 1^{er} octobre, nous sommes allés assister aux vendanges chez Mr Gaillard. Nous avons pu voir la grosse machine qui ramasse les grappes de raisin et les gros tracteurs avec leur remorque. La machine à vendanger est restée bloquée pendant un moment et heureusement le papa d'Arthur a réussi à trouver la panne : c'était une souche qui était coincée à l'intérieur. Nous tenons à remercier toute la famille d'Arthur pour leur accueil.

Au mois de novembre, nous allons assister à un spectacle sur le thème des émotions.

Quant aux autres sorties, pour l'instant avec les conditions sanitaires actuelles, rien n'est envisagé. Nous attendons de voir si la situation s'arrange.

A bientôt

Les enseignantes

L'APE St Clionac

Reprend du service,

Toujours dans le but de soutenir les écoles et de créer des animations pour les enfants et les parents !

A cet effet nous organisons des ventes de gâteaux et bonbons tous les vendredi précédents les vacances scolaires, à la sortie des trois écoles. Nous avons le souhait d'organiser un « vide ta chambre » qui ne pourra pas se faire malheureusement, compte tenu des contraintes sanitaires à respecter. Nous avons beaucoup d'autres idées !

Pour toutes informations : apestclionac@gmail.com

Claire Pitault (Présidente) 06 62 24 27 53



Cadre de Vie



Nouveau portail pour le parc du presbytère



Semi de gazon entre les rangs de vignes



Les équipes de la Haute Saintonge fleurie ont effectué les plantations dans les nouveaux massifs du bourg.

Union Sportive Val de Seugne

Cette année si particulière nous impose des gestes barrières que nous avons mis en place au stade :

- port du masque obligatoire.
- désinfection des équipements après chaque utilisation.
- désinfection des mains après chaque entraînement.
- tenue d'un registre de présence
- mise place d'un référent covid au sein du club MONTIGAUD Patrick.

A l'heure actuelle il n'y aura que 2 équipes de jeunes au sein du club.

1 équipe de U5/U6 composée de 5 éléments âgés de 5 à 7 ans.

1 équipe de U8/U9 composée de 8 éléments âgés de 8 à 9 ans.

Le club recherche toujours des garçons et des filles âgés de 5 à 9 ans pour en étoffer son effectif

La licence pour les enfants âgés de 5 à 7 ans est de 15 euros et pour les enfants âgés de 8 à 9 ans de 20 euros.

Si des adultes veulent également aider à encadrer nos jeunes ils seront les bienvenus.

Les entrainements se font le mardi de 17h à 18h30 au stade de CLION (sauf pendant les vacances scolaires) et les plateaux le samedi après-midi de 14h30 à 17h (premier plateau le 10 octobre les dates et les club où ils se joueront seront définis le 6 octobre) .

Contactez ACQUIER sylvestre pour plus de renseignements au 0650257874 .

L'assemblée générale du club pour la saison 2019/2020 est prévue le vendredi 23 octobre 2020 à partir de 19h à la salle des fêtes de CLION

Le président ACQUIER sylvestre





L'Amicale du Livre consulte les habitants

Les bénévoles de la bibliothèque, avec l'accord de la municipalité, souhaitent consulter les habitants de la commune afin de faire évoluer la bibliothèque au plus près de leurs attentes.

Vous trouverez dans votre Petit Clionnais un court questionnaire vous permettant de faire connaître vos attentes, idées et propositions.

Après étude nous nous emploierons à tout mettre en œuvre afin de satisfaire le plus grand nombre d'entre vous.

Merci de l'intérêt que vous porterez à cette consultation et des quelques instants consacrés à répondre à ce petit questionnaire.

Après l'avoir complété, vous pourrez le déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie ou celle de la bibliothèque.

Vous pourrez aussi répondre en ligne sur le site de la Mairie : www.clion-sur-seugne.fr



L'équipe de l'Amicale du Livre

Rando des Oiseaux

La Commanderie des Cyclos de Grands Chemins a réussi, malgré la situation sanitaire et ses contraintes, à organiser sa randonnée VTT et marche.

Il y a eu 764 randonneurs inscrits exclusivement par internet (raison COVID) : 476 VTT et 288 marcheurs. 60 personnes ne sont pas venues au dernier moment. La météo des 2 jours précédents en est sûrement la cause.

Effectivement, il n'y avait aucune poussière sur tous les circuits. Par les temps qui courent, les randonnées se font rares. Plusieurs participants venaient de tous les coins du département mais aussi des départements voisins (Gironde, Dordogne, Vendée, Charente bien sûr) mais aussi de plus loin comme le Loiret. Tout ce beau monde a pu admirer notre belle campagne saintongaise et certains atouts de charme : les sources et la chapelle de St Paul, un ancien moulin, vue magnifique au château d'eau de Guitinières, une ancienne tour de cette commune, un passage à gué ou par une passerelle entièrement confectionnée à Antignac et le magnifique site du moulin de Sauge...

Tout le monde est reparti ravi de sa matinée.

La Commanderie tient à remercier vivement la municipalité avec son maire, les adjoints, les employés, les Amis du Temps Passé à nos côtés depuis le jeudi pour que tout se passe bien, les communes traversées, nos sponsors, la ville de Jonzac, la Communauté de Communes, ...

Pour ceux qui veulent voir les photos de la randonnée :

<https://photos.app.goo.gl/wiUd9GbK7b6XU36G8>



Club des Aînés Ruraux « Les Kichenottes »

Info pour les adhérents des aînés ruraux de Clion 4ème trimestre 2020 :
Nous allons reprendre le 8 décembre 2020 notre permanence dans la salle des associations. Mais avant il faudra s'inscrire auprès de Nicole COUILLAUD pour connaître le nombre de participants
- de 12 personnes (salle des associations)
+ de 12 personnes (salle des fêtes)
avec protocole sanitaire obligatoire : gel hydroalcoolique et masque
Les adhérents vont recevoir un courrier dans leur boîte aux lettres.
Repas de fin d'année prévu le 8 décembre 2020 est ANNULÉ reporté à une date ultérieure.

Etat-Civil

Carnet Rose

Pas de naissance

Carnet blanc

Aucun mariage

Carnet noir

Elle nous a quitté,
FRÉDÉRIC Raymonde, décédée le 10 septembre

Toute annonce de naissance, mariage ou décès à paraître dans le bulletin municipal doit faire l'objet d'un consentement à signer en mairie par les familles.

Avis aux nouveaux arrivants

Les nouveaux arrivants sur la commune sont priés de se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie.

Les amis du Temps Passé

La saison des visites au musée est difficile en fonction des conditions actuelles. L'ouverture a été reportée au premier juillet les travaux de printemps n'étant pas terminés. Nous avons pu accueillir malgré tout le public conformément au règlement. La fréquentation a démarré doucement en juillet pour être convenable en août. Beaucoup moins de curistes et davantage de vacanciers d'un rayon de 100 km.

Les 19 et 20 août pendant les journées du patrimoine beaucoup de monde à Clion venu pour le musée, surpris de voir l'importance du nombre d'outils ont profité de voir aussi les autres curiosités locales.

Merci à tous ceux qui nous soutiennent dans la sauvegarde locale et à la promotion de notre coin de Saintonge.

Une exposition itinérante « les 4 saisons » prêtée par le G E D AR et la MSA a été installée pendant 2 mois et remplacée par une collection de linge pour le reste de la saison, jusqu'au 25 octobre cette année. Peut-être pourrons nous l'intensifier et la compléter l'an prochain.

Le déficit de visiteurs dépend de l'ouverture tardive et de l'absence de festivités dans le parc. C'est une année dont le résultat ne sera pas bon, mais nous sommes en bonne santé et continuons à œuvrer pour l'association.

Le président Guy BERNARD



Journées du patrimoine

Exposition temporaire de linges anciens dans la salle de l'Atelier



Prospection contre la Flavescence Dorée 2020

Votre Mairie s'engage contre la Flavescence Dorée.

Qu'est-ce que la flavescence dorée ?

C'est une maladie de la vigne due à une bactérie qui affecte la circulation de la sève et tue les plants de vigne. Cette bactérie est transmise par une cicadelle qui pique les ceps de vigne.

Cette maladie est très grave. Sa lutte est donc réglementée. Les communes sont classées en fonction du risque de contamination. Les traitements insecticides, faits par les viticulteurs sont obligatoires pour limiter les populations de cicadelles, au printemps. En hiver, ils doivent arracher les ceps malades.

Pour repérer les ceps malades, il faut passer dans les vignes, à l'automne et les marquer avant que les feuilles ne tombent au sol. Ces sont les prospections. Elles ont été organisées par l'intermédiaire du groupe de travail régional composé des interprofessions viticoles, des syndicats et des Chambres d'agriculture.

Votre commune s'engage.

La lutte doit avoir lieu au niveau de la commune. C'est la raison pour laquelle, la Chambre d'agriculture a demandé à votre mairie son soutien, pour organiser des prospections collectives. Votre Mairie, a donc envoyé à tous les viticulteurs du territoire communal une invitation à participer à une ou plusieurs demi-journées de prospection.

Sur la commune de Clion sur seugne, les prospections ont eu lieu le 21/08 ainsi que le 27/08.

Au total, 20 hectares ont été prospectés grâce à l'implication des viticulteurs de la commune. Nous avons trouvé un seul Cep douteux présentant les symptômes de la maladie.

Un technicien de la Chambre d'agriculture a rappelé la réglementation sur la lutte obligatoire et présenté les symptômes. Ensuite, accompagné par les viticulteurs présents, le vignoble a été prospecté collectivement.

Pour plus d'informations veuillez contacter la Chambre d'agriculture antenne de Jonzac 05 46 50 45 00



BIODIVERSIT'HAIE : LES BONNES PRATIQUES POUR LA PRÉSERVER

Haie et ripisylve (végétation en bord de cours d'eau), c'est le même principe ! **Leur maintien est essentiel** car elles assurent plusieurs fonctions : limite l'évaporation de l'eau en été, favorise l'infiltration de l'eau en période hivernale, lutte contre l'érosion, structure les paysages et les vallées, piège et filtre les eaux de ruissellements issues des terres agricoles, ...

Arbre, arbuste, ... tout pousse tellement vite en été. Vous avez envie de vous armer de vos outils pour dompter cette végétation, mais ... patience ! Ce n'est pas la bonne période pour intervenir. Oiseaux, crapauds, papillons, hérissons, insectes, beaucoup d'animaux trouvent refuge, alimentation et se déplacent dans ces haies ou en bord de rive en période estivale. **Intervenez de septembre à début février pour les préserver, avec des méthodes douces et de façon raisonnée.**



Entretien mécanique à l'épaveuse



Désherbage chimique



Elagage et débroussaillage sélectif



Lamier à coupe nette



Maintenir les haies et ripisylve pluristratifiées (strate arborescente, arbustive, herbacée)



Poursuivre la taille en têtard



Préservation des zones refuges localisées avec des ronces et épineux



Maintien des arbres morts, sénescents (hormis s'ils constituent un risque pour les biens et/ou les personnes)



Le saviez-vous ?

Les arbres morts et sénescents sont favorables aux insectes, dont deux espèces protégées : le Lucane Cerf-Volant et la Rosalie des Alpes qui se nourrissent de bois morts.



Si votre parcelle est située en zone Natura 2000, vous pouvez valoriser vos bonnes pratiques d'entretien de la végétation en bord de cours d'eau ou de vos haies, grâce à la charte Natura 2000. Vous pouvez également vous faire financer la plantation de haies ou de ripisylve. Pour plus d'informations, contactez l'animatrice Natura 2000 au 06.45.98.03.26.